

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MERCURY

Séance du Mardi 11 Octobre 2022 à 20 heures

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MERCURY, légalement convoqué le six octobre de l'an deux mille vingt-deux s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Alain ZOCCOLO.

Étaient présents :

Monsieur le Maire : Alain ZOCCOLO

Mesdames et Messieurs les Adjointes : Michel ROTA, Evelyne MARECHAL ; Yves Dunand, Christiane DEMOND et Jean RACT-GRAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Mikael DEVILLE-DUC ; Vincent BOISSON ; Valérie DALBY ; Sabine BOYER ; Catherine REYDET ; Eva SAVOY ; Carine CELCE-LAURENS ; Lisa BOCQUIN ; Nathalie VERRIER ; Sylvie VALLET ; Maria-Angela PIFFET GORINI ; Alexandre REVET ; Gérard BESSON ; Ludovic PELLISSIER ; Jean-Noël VIBERT et Claude DAL-MOLIN.

Étaient absents et excusés : Monsieur Christophe CARCEY-CADET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BOISSON

N/REF : 55-22 <u>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE AU TITRE DU FDEC 2023</u>	Nombre de membres		Suffrages exprimés
	En exercice	Présents	
	23	22	22

Monsieur l'adjoint aux travaux soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour le programme de travaux sur voiries 2023 concernant la route de Chapellan et le chemin des Sartots.

Le coût de ces travaux est estimé à 61.207 € HT pour ces travaux de réfection de voirie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'APPROUVER le programme de réfection des voiries,
- DE SOLLICITER du Conseil Départemental une aide la plus élevée possible au titre du FDEC,
- DE S'ENGAGER à compléter le financement sur les fonds budgétaires ou par emprunt,
- DE SOLLICITER une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.

Le Maire,
Alain ZOCCOLO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301548-20221011-D55-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2022

Affichage : 21/10/2022